



Décision n°2023-46

**MARCHE DE TRAVAUX – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

Considérant que la commune d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique ayant pour objet des travaux de remplacement de menuiseries extérieures à l'école maternelle Victor Hugo,

Considérant qu'après analyse des offres, la proposition de la **Société Nouvelle SOBATAL** située 1800 avenue du Cateau à CAMBRAI (59400), a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire s'élevant à 26 445,18 €HT pour l'offre de base (reprenant la fourniture et la pose de 4 ensembles menuisés) et 11 318,00 €HT pour la PSE (prestation supplémentaire éventuelle consistant à la fourniture et pose de 2 ensembles menuisés supplémentaires),

Décide d'attribuer le marché ayant pour objet des travaux de remplacement des menuiseries extérieures à l'école maternelle Victor Hugo à la **Société Nouvelle SOBATAL** située 1800 avenue du Cateau à Cambrai (59400), et de le signer pour un montant issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire s'élevant à 26 445,18 €HT pour l'offre de base et 11 318,00 €HT pour la PSE (prestation supplémentaire éventuelle), pour un montant total de 37 763,18 €HT,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Auchel, le 25/07/2023

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de
la publication le : 25/07/2023*